



non remboursement de ma mutuelle

Par **galmiche**, le **27/05/2009** à **22:34**

Bonjour,

bonjour je ne sais pas si je frappe à la bonne porte je vous explique rapidement , je suis donc adhérent à la ciprev d épinal dans les vosges , au moment de la naissance des mes jumelles le rattachement à été effectué mais la télétransmission entre le groupe et la cpam n a pas été effectué .

mes filles sont nées en 2001 et suite à un problème je me suis aperçue donc que depuis ces années la ciprev ne remboursait pas tous les frais médicaux . il me tient fautif en me reprochant de faire attention et donc je demande le remboursement de toutes ces années quelles démarches suivre merci j ai déjà fait un courrier à la cpam et une demande de recours à l amiable mais il ne remonte que 2005 et la mutuelle que les 2 dernières années; merci